

Entrepreneurs bateliers

Vous avez un projet de création, de reprise ou de croissance d'entreprise de fret fluvial ?

PRÊT FLUVIAL INITIATIVE

À TAUX ZÉRO !



Bénéficiez
gratuitement d'un
accompagnement
et d'un financement
jusqu'à **75 000 €**
adaptés à vos
besoins

Financez votre entreprise de transport fluvial avec le réseau Initiative



Le **Prêt Fluvial Initiative** répond aux importants besoins d'investissements d'acquisition du bateau ou d'amélioration des performances énergétiques et environnementales des entrepreneurs du transport fluvial. Il renforce l'apport personnel et agit comme un levier pour obtenir un prêt bancaire d'un montant dix fois supérieur en moyenne. Il apporte une crédibilité garantissant aux yeux des intervenants extérieurs la viabilité de l'entreprise.

Les conditions du prêt fluvial

- Prêt à taux zéro, à titre personnel sans intérêt ni caution personnelle, remboursable sur une durée allant jusqu'à 5 ans
- Accessible à toutes les formes juridiques sauf les associations
- Obligatoirement couplé à un prêt bancaire
- Eligibilité à la garantie Bpifrance, mise en place d'une assurance décès-invalidité

Comment obtenir le prêt ?

1. Prenez contact avec Initiative Seine Yvelines
2. L'association vous guide pour finaliser le montage de votre projet
3. Vous présentez votre projet devant un comité d'agrément
4. Vous êtes accompagné par l'équipe toute la durée de remboursement du prêt



contact@initiative-seineyvelines.com
01 30 91 21 51

WWW.INITIATIVE-SEINEYVELINES.COM

